



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 août 2018 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le Règlement PC-2847-1 modifiant le Règlement PC-2847 concernant la création du service «Inspection – Sécurité publique» de la Ville de Pointe-Claire a été adopté.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
Donné à Pointe-Claire ce 19^e jour de septembre 2018.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the special Council meeting held on August 28th, 2018 at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the By-law PC-2847-1 amending By-law PC-2847 pertaining to the creation of the City of Pointe-Claire "Inspection – Public Security" Department was adopted.

This By-law will come into force in accordance to the Law.
Given in Pointe-Claire this 19th day of September 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk